



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

1 Rue du Couvent – 68140 MUNSTER

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 13 octobre 2023

Délibération 5 : Renforcement de la population de grand tétras

Nomenclature ACTES : 8.4

Le comité syndical du Parc s'est réuni le vendredi 13 octobre à 18 h, à Wasserbourg, sous la Présidence de Laurent SEGUIN.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Membres présents :

Communauté de Communes de Gérardmer Hautes Vosges
Commune de Gérardmer
Communauté de Communes des Hautes Vosges
Conseil Régional du Grand Est
Conseil Régional du Grand Est
Communauté de Communes Rahin et Chérimont
Conseil Régional du Grand Est
Grand Belfort Communauté d'Agglomération
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Conseil Régional du Grand Est
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
Collectivité européenne d'Alsace CEA
Commune de La Bresse
Conseil Départemental des Vosges
Conseil Départemental du Territoire de Belfort
Commune de Ramonchamp
Conseil Départemental de la Haute-Saône
Commune de Kaysersberg Vignoble
Commune de Saulxures sur Moselotte
Commune le Valtin
Commune de Wasserbourg
Commune de Frahier et Chatebier

BERTRAND Michel
BONNE Grégory
CLEMENT Marie-Jo, suppléante
DIEUAIDE Angélique
DREYFUS Laurent
FRANCOIS Karine
FRANCOIS Pierre
FRIEZ Marie-Laure
HIRTH Bertrand
HUMBERT Sébastien
IANNICELLI Sandra
KUSTER Benoît
LUTENBACHER Annick
MARCHAL Raymond
MATHIEU Jérôme
MORALLET Maryline
REMY Michel
SEGUIN Laurent
STAHL Eliane
VAXELAIRE Hervé
VOINSON John
VOINSON Michel
TREPPO Sylvie, suppléante

Membres représentés :

Collectivité européenne d'Alsace CEA
Conseil Régional du Grand Est
Conseil Régional du Grand Est
Commune de Katzenthal
Commune de Munster
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
Commune de Geishouse
Conseil Départemental de Haute-Saône
Collectivité européenne d'Alsace CEA
Ville Porte de Saint-Dié des Vosges

BELTZUNG Maxime	donne pouvoir à	HIRTH Bertrand
BUHL Denise	donne pouvoir à	MORALLET Maryline
D'ALGUERRE Sylvie	donne pouvoir à	DIEUAIDE Angélique
DERAIS Pascal	donne pouvoir à	STAHL Eliane
DISCHINGER Pierre	donne pouvoir à	MARCHAL Raymond
GAY Marie-Paule	donne pouvoir à	VOINSON John
GRUNEWALD	donne pouvoir à	VOINSON Michel
GUILLEREY Karine	donne pouvoir à	SEGUIN Laurent
HELDERLE Emilie	donne pouvoir à	LUTENBACHER Annick
HENRI Brigitte	donne pouvoir à	BERTRAND Michel

Accusé de réception en préfecture
068-256802752-20231013-DCS131023_5-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Ville Porte de Lure	HERTZ Laurence	donne pouvoir à	HIRTH Bertrand
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	HOUULLEY Eric	donne pouvoir à	IANNICELLI Sandra
Commune de Belmont	JACQUIN Laurent	donne pouvoir à	VAXELAIRE Hervé
Collectivité européenne d'Alsace CEA	KLEITZ Francis	donne pouvoir à	LUTENBACHER Annick
Commune de Lapoutroie	LAURENT Isabelle	donne pouvoir à	VOINSON John
Conseil Régional du Grand Est	LEHRY Christelle	donne pouvoir à	DIEUAIDE Angélique
Conseil Départemental des Vosges	LOUIS Catherine	donne pouvoir à	SEGUIN Laurent
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	MARTIN Roland	donne pouvoir à	VAXELAIRE Hervé
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	NICOLLE Jacques	donne pouvoir à	MATHIEU Jérôme
Conseil Départemental des Vosges	PEDUZZI Dominique	donne pouvoir à	MATHIEU Jérôme
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	PETER Véronique	donne pouvoir à	BONNE Grégory
Conseil Régional du Grand Est	PRINCE Charline	donne pouvoir à	BONNE Grégory
Communauté de Communes des Vosges du Sud	ZIEGLER Arnaud	donne pouvoir à	MORALLET Maryline

Membres excusés :

Colmar Agglomération	LOESCH Eric
Commune de Sainte Marie aux Mines	SKOCIBUSIC Gaëlle
Commune de Thann	TORRENT Perrine

Membres associés, voix consultatives, présents :

Club Alpin Français du Pays Thur Doller	CLEMENT Raymond
Alsace Nature Section Haut-Rhin	DALO Patrice
Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est	HORBER François
Chambre d'agriculture d'Alsace	LOING Ange
Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne	MENGIN Pierre
Office National des Forêts	RAUSCENT Stéphanie

Membres associés, voix consultatives, excusés :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort	BROIHIER Alexandra
Organisme de sélection de la Race Vosgienne	CAMPELLO Florian
Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Grand Est	CHOFFEL Claire
Fédération départementale des chasseurs des Vosges	CLAUDE Jean-Jacques
Chambre d'agriculture des Vosges	CLAUDEL Francine
France Nature Environnement - Franche-Comté	FRESLIER Jacky
ETC...Terra Environnement territoire Citoyenneté	LHEUREUX Christine
Association forestière des sylviculteurs du centre Haut-Rhin	NAEGEL Bernard
Club Vosgien de Saint-Amarin	PETER Joseph
CESER Bourgogne Franche-Comté	SCHNEIDER Marie-Laure
Association des fermes auberges du Haut-Rhin	SIFFERLEN Serge
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	VAXELAIRE Jean-Louis

Nombre de conseillers en exercice : 62

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Délibération 5 : Renforcement de la population de grand tétras

Rappels :

La population de Grand Tétrás, espèce protégée et emblématique du massif des Vosges est dans un état critique.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, en tant qu'animateur du Plan National d'Actions en faveur du Grand Tétrás, en lien étroit avec l'Etat, a engagé les réflexions en vue d'un projet de renforcement des populations de Grand Tétrás.

A l'issue d'une étude de faisabilité réalisée en 2020, le Comité Syndical du Parc sur la base également de son Conseil Scientifique a adopté une position politique de monter un projet de renforcement à l'échelle de son territoire avec des réserves sur les conditions de réussite d'un tel projet avec notamment le déséquilibre forêt-gibier et la restauration de la quiétude dans les massifs forestiers concernés.

Suite à cela, l'année 2022 a été consacrée à la structuration du projet expérimental détaillant les modalités de lâchers sur le territoire :

- analyser les expériences en cours en Europe,
- tisser des premières relations internationales avec le pays pouvant fournir des oiseaux sauvages (Norvège) et un partenariat local
- établir plan de translocation et construire un dispositif de suivi scientifique (évaluation continue)
- analyser les risques et proposer des solutions les minimisant
- estimer les besoins nécessaires pour réaliser le projet, le suivre mais également l'accompagner par des mesures complémentaires

Ces éléments ont permis de déposer une demande d'autorisation pour une première déclinaison de lâchers d'oiseaux sauvages à 5 ans (code de l'environnement et par dérogation relative à l'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés protégées).

Les avis négatifs circonstanciés et complétés de recommandations ont amené le comité de pilotage du projet à reporter les lâchers d'une année.

Ce temps de réflexion complémentaire a permis de préciser le dossier :

- mobilisation d'une cellule d'experts du grand tétras nationaux et internationaux pour répondre aux avis des CSRPN et CNPN et conforter le projet (incertitudes climatiques, risques sanitaires, efforts d'adaptation des mesures d'accompagnement en faveur des habitats, de la quiétude et l'équilibre faune et flore)
- poursuite de la concertation locale et politique du projet (recherche de consensus, ambition locale des mesures d'accompagnement)
- organisation du plan de capture et le soutien de l'administration norvégienne
- poursuite de la coopération avec le conseil scientifique du Parc au regard du caractère expérimental de l'opération.

Evolution du projet :

Les travaux de la cellule d'experts et le conseil scientifique du Parc ont permis d'apporter une série de réponses et renforcer la qualité scientifique du projet :

- risques écologiques (qualité des habitats pour la nutrition, la reproduction et la survie du Grand Tétrás) ?
- risques biologiques (Pression des prédateurs du Grand Tétrás) ?
- risques futurs (Adaptation au changement climatique) pour un projet à viser long terme ?
- Risques Génétiques - Risques sanitaires de la réintroduction du Grand Tétrás
- Risques sociologiques (appropriation acceptabilité) ?
- Risques économiques (développement et services écosystémiques) ?
- Questions éthiques animales ?

Des incertitudes scientifiques persisteront et ont été soulignées, mais ces dernières peuvent aussi conduire à une stratégie du « non regret » pour éviter de passer à côté de la dernière chance de sauvegarder une espèce emblématique du territoire du PNR, figurant comme l'un des objectifs de sa charte actuelle.

Il ressort également que le risque de ne rien faire serait tout aussi important. En n'agissant pas sur la qualité de l'habitat, ou sur l'équilibre des populations animales et végétales naturelles, on augmente le risque de la disparition d'autres habitats et d'autres espèces. Cette diminution de la qualité écologique du territoire du PNR lui enlèverait des atouts pour le bien-être de ses habitants, et son attractivité. Les opérations de translocations seront confortées par des mesures d'accompagnement : en faveur des habitats, de l'organisation des fréquentations, de communication et de restauration des équilibres faune et flore à considérer comme des actions dites sans regret eu égard à leurs ambitions qualitatives (services écosystémiques).

Le projet reste une opération expérimentale adaptable en continu (revoyure ou arrêt) sur la base du suivi scientifique subordonné aux lâchers des oiseaux. Il doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de conservation à l'échelle nationale et internationale (moyennes montagnes d'Europe occidentale).

La concertation (co-construction du projet), l'adhésion (partage de ses objectifs) et l'implication (engagement collectif dans les actions à conduire) paraissent indispensables au bon déroulement de ce projet en conséquence la déclinaison du projet se doit également être accompagnée d'un plan de communication à la hauteur des ambitions écologiques et socio-économiques.

Le conseil scientifique du PNR par son caractère pluridisciplinaire et transdisciplinaire propose de s'engager au côté du comité syndical pour le suivi du projet (questions écologiques et socio-économiques également). Il alerte cependant le Parc sur trois points :

- Le risque d'échec très important lié aux facteurs qui expliquent la chute de la population du Grand Tétrás dans le PNR et dans le Massif Vosgien au cours des dernières années
- Si l'opération de renforcement est décidée, l'impérieuse nécessité de mettre en place, d'abord sur les sites de lâcher puis à des échelles spatiales plus vastes, des mesures d'amélioration de la qualité des habitats et de restauration de l'équilibre des populations animales en interaction avec le Grand Tétrás
- Au-delà de l'argumentaire scientifique, La concertation (co-construction du projet), l'adhésion (partage de ses objectifs) et l'implication (engagement collectif dans les actions à conduire) paraissent indispensables au bon déroulement de ce projet.

Estimation du coût de l'opération :

Tâches capture et lâchers et suivi scientifique subordonné : estimation entre 180 000 et 230 000 euros /an, comprenant notamment un recrutement dédié et des actions de communication.

Pour mémoire, l'Etat norvégien apporterait un soutien logique à la capture et indirectement en prenant charge l'évaluation scientifique des impacts des prélèvements d'oiseaux au sein de leurs populations sources.

Le projet pourrait être soutenu dans le cadre d'un soutien financier public (Etat Région et Europe), mais également par un soutien privé (recherche de mécénat et sponsoring en cours auprès de la fondation du patrimoine et de Rewilding Europe).

La décision définitive d'engager le renforcement sera prise par l'Etat.

Délibération :

Compte tenu du risque d'extinction à court terme et de l'importance d'aboutir à une prise de décision officielle, **le Comité Syndical adopte à la majorité, avec 1 voix contre et 12 abstentions** le principe de tenter une expérience de translocation d'oiseaux sauvages sur les 5 prochaines années.

Dans l'hypothèse d'une décision du Comité de pilotage et de l'Etat d'engager l'action, le Comité Syndical accepte le principe d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet en lien avec l'Etat. Il accepte également d'assurer le rôle de maître d'ouvrage des opérations sur la base d'une estimation précise des besoins, la recherche de moyens financiers et de conduire la maîtrise d'œuvre des opérations de translocation et de suivi scientifique via le recrutement d'un chargé de mission chargé renforcement.

Pour extrait conforme
Le Président



Laurent SEGUIN

Accusé de réception en préfecture
068-256802752-20231013-DCS131023_5-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023